FASKEN

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l. Avocats

Agents de brevets et de marques de commerce

800, rue du Square-Victoria, bureau 3500 C. P. 242 Montréal (Québec) H4Z 1E9 Canada T +1 514 397 7400 +1 800 361 6266 F +1 514 397 7600

fasken.com

Le 5 mars 2021

N° de dossier.: 115805.00218/10887

André Turmel
Direct +1 514 397 5141
aturmel@fasken.com

PAR SDÉ

Me Véronique Dubois, Secrétaire Régie de l'énergie Tour de la Bourse 800, place Victoria – 2e étage, bureau 255 Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Demande de paiement de frais de la FCEI

DÉTERMINATION PAR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE DU TAUX D'INDEXATION DU TARIF L EN VERTU DE L'ARTICLE 22.0.1.1 DE LA LOI SUR HYDRO-QUÉBEC APPLICABLE AU 1ER AVRIL 2021

Dossier: R-4134-2020

Chère consœur,

La FCEI demande le remboursement de ses frais tels que déposés au dossier mentionné en objet.

Vous trouverez donc ci-joint les documents suivants :

- le formulaire de demande de paiement de frais de la FCEI;
- la facture # 1559501 de Fasken Martineau DuMoulin; et
- la facture # 001186 d'Antoine Gosselin consultant inc.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, nos salutations distinguées.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN-S.E.N.C.R.L., s.r.l.

André Turmel

AT/ld

p. j.